

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Année 2024

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

Chaîne d'intégrité du document : 19 DA 10 E5 DA B0 B9 8F 81 88 81 33 6B 49 B4 80
AR préfecture : 086-248600447-20250701-CC_2025_07_131-DE



Reçu en préfecture le : 08/07/2025
Publié le : 09/07/2025
Par : DAZAS Joël
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/691813>



Page 1/34

contact-dechets@pays-loudunais.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques	3
Présentation générale.....	3
I. L'organisation du service de collecte.....	3
1) Fréquence de collecte	4
2) Fourniture de contenants de pré-collecte	4
3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte.....	4
4) Installation de points de regroupements.....	4
5) Le parc de colonnes d'apport volontaire	4
6) Prévention des déchets.....	5
7) Sensibilisation des usagers.....	6
8) Collecte des textiles	7
II. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	8
1) Mode de collecte.....	8
2) Fréquence et horaires de ramassage	8
3) Tonnages collectés de 1998 à 2022	8
III. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)	9
1) Mode de collecte.....	9
2) Fréquence, horaires et jour de collecte	9
3) Synthèse de l'évolution de la production de déchets ménagers par habitant par an (hors gravats)	10
IV. Déchèteries	11
1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais.....	11
2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie	13
Déchets des professionnels	17
V. Devenir des déchets collectés.....	18
VI. Synoptique des flux de déchets	19
VII. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets	20
1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses	20
2) Déchèteries : dispositif antichute	20
3) Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers	20
PARTIE 2 : Les indicateurs financiers	21
VIII. Le budget annuel du service déchets	21
1) Le budget de fonctionnement en 2024.....	21
2) Le budget d'investissement en 2024	24
3) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	25
4) En route vers la Tarification Incitative	26
IX. Les prestations rémunérées à des entreprises.....	27
X. Lexique	28
XI. Annexes.....	29

PARTIE 1 : Les indicateurs techniques

Présentation générale

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993 (art n°3.4 « Déchets » des statuts communautaires).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (237 points pour 45 communes) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges ;
- La dotation en bacs à couvercle jaune en remplacement de la caissette pour les emballages en 2014 ;
- Depuis 2018, les communes de moins de 2 000 habitants ont une collecte toutes les deux semaines de leurs ordures ménagères résiduelles ;
- En 2020, des travaux d'extension ont été réalisés sur les déchèteries de Loudun-Messemé et Les Trois Moutiers ;
- En 2021, décision de faire évoluer le financement du service vers une Tarification Incitative.

I. L'organisation du service de collecte

Le Pôle Déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 24 214 habitants et 1 000 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte ;
- La collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables en porte à porte ;
- La collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- La collecte des déchets (gravats, déchets verts, tout venant...) sur cinq déchèteries ;
- La collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères.



La collecte en porte à porte et celle des points d'apport volontaire de papiers, ainsi que la gestion des déchèteries sont réalisées en régie par la C.C.P.L.

Ce Pôle est composé d'un responsable du service, un responsable d'exploitation, de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 6 agents de collecte et de 9 agents de déchèteries. Le Pôle Administratif est formé d'une ambassadrice du tri et de deux chargés de mission.

1) Fréquence de collecte

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés toutes les deux semaines pour toutes les communes du territoire de moins de 2 000 habitants. Les habitants de Loudun bénéficient d'une collecte hebdomadaire de leurs déchets.

2) Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure également la maintenance.

Les usagers contactent directement le Pôle Déchets, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants (réparation, changement du bac, nouvelle dotation...). Le formulaire est accessible depuis le site internet de la C.C.P.L.

3) Mise à disposition de bacs roulants pour la collecte en porte à porte

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'occupants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons, soit de bacs de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre depuis le 1^{er} janvier 2018 les consignes de tri aux nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

4) Installation de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (C.C.P.L.) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte (par exemple les marches-arrières). Pour éliminer les points identifiés, et afin de garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, à ce jour ce sont 48 plateformes de regroupements et 162 points de collectes rapprochées qui ont été installés en concertation avec les mairies concernées.

5) Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 113 points d'apport volontaire **Papiers** et 124 points d'apport volontaire **Verre** (cf. répartition des points recyclage en annexe 1). L'installation de ces colonnes se fait en accord avec la commune concernée, dans un lieu stratégique (facile d'accès, visible aisément, sur un axe routier fréquenté...).



Un point recyclage est composé d'au moins :

- Un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- Un conteneur de 4 m³ pour les papiers.



Pots et bocaux en verre



Bouteilles et flacons en verre



journaux, magazines



publicités, prospectus



catalogues, annuaires



courriers, enveloppes



cahiers, bloc-notes



tous les autres papiers

Les producteurs de déchets non ménagers :

Les établissements bénéficiant d'une collecte hebdomadaire et produisant plus de 660 litres de déchets par semaine sont soumis à une Redevance Spéciale. Actuellement, 64 professionnels (administrations et entreprises) ont conventionné.

6) Prévention des déchets

Depuis 2019, la C.C.P.L. œuvre pour la mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A.). Pour rappel, la prévention regroupe l'ensemble des actions menées afin de réduire en quantité et en nocivité la production de déchets d'un territoire.

Le Programme instauré par la C.C.P.L. a donc été construit en 6 axes :

1. Promouvoir l'éco-exemplarité des Collectivités

Sensibilisation des agents et des élus sur les diverses thématiques en lien avec la Prévention des déchets, rendre les cimetières du territoire « exemplaire » en termes de tri/valorisation des déchets...

2. Inciter à la seconde vie

Accompagner des démarches de Cafés réparation par exemple.

3. Lutter contre le Gaspillage Alimentaire et promouvoir la consommation responsable

Proposer un accompagnement à la réduction des déchets dans les cantines scolaires et collectives, promouvoir le vrac...

4. Réduire la production des biodéchets

Déployer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers du territoire à la pratique, communiquer sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin...

5. Communiquer et sensibiliser de manière générale sur la Prévention des déchets

Inscrire annuellement des animations sur la thématique de la réduction des déchets dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), ...

6. Développer l'économie circulaire et accompagner les acteurs du territoire

Instaurer une libre récupération du bois brut en déchèterie pour les usagers qui le souhaite, créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais, ...

L'ensemble des actions du programme est disponible en annexe 2.

Au terme de ce premier P.L.P.D.M.A., la C.C.P.L. souhaite atteindre 3 objectifs majeurs :

- Réduire la quantité globale des O.M.R. de 20 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des D.M.A. de 5 % en 2025 par rapport à 2020 ;
- Réduire la quantité globale des déchets verts de 25 % en 2025 par rapport à 2020.

Evaluation intermédiaire de l'atteinte des objectifs :

Objectifs P.L.P.D.M.A.	Performances C.C.P.L en 2020	Performances C.C.P.L. en 2024	Performances C.C.P.L. à atteindre en 2025
-20% O.M.R.	4 550T	3 660T (-20%)	✓
-5% D.M.A.	15 874T	16 477T (+1%)	15 080T
-25% Déchets verts	1 892T	2 018T (+7%)	1 419T

7) Sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2024 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié et distribué dans tous les foyers du territoire sauf de Loudun (annexe 3).

De nombreux articles ont été publiés dans la presse locale, sur notre site internet, sur les réseaux sociaux afin d'informer des évolutions du service. Soit un total d'une cinquantaine de communication relatives à la prévention, réduction et informations de collecte des déchets.

Par exemple, l'édition de juin 2024 du Journal de la C.C.P.L. (Annexe 4).

Les agents du service organisent des temps forts ou participent régulièrement à des participations pour sensibiliser tous les publics :

- Organisation de l'opération « Nettoyons la Nature » : collecte de déchets le long de la route avec les habitants du territoire. Ces opérations sont réalisées en coopération avec d'autres structures ;
- Pour répondre aux attentes des enseignants, divers ateliers sont proposés que ce soit sur le compostage, le tri ou encore le recyclage. Notamment la mise en place d'un composteur dans une école et présentation d'un lombricomposteur
 - o Un stand de présentation du Pôle Déchets et des différentes actions de sensibilisation lors des manifestations du territoire comme la Fête de la terre à l'assiette, Fête du Printemps, Drive fermier ...
 - o Animations lors de la S.E.R.D. (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) : Vente de composteurs à la Communauté de Communes du Pays Loudunais, distribution de compost dans les déchèteries du Pays Loudunais, Fête de la récupération
 - o Sur le marché de Loudun ;
 - o Stand d'information pendant l'évènement « Bien sous mon Toit » : atelier de fabrication de produits entretien et cosmétique soi-même (lessive, baume à lèvres, sprays multi-usages) ;
 - o Le Téléthon : une collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans les centres commerciaux (Leclerc, Super U, Weldom) et sur le marché de Loudun, c'est environ 1 tonne de produits collectée ;
- Réalisation de suivis de collecte afin d'accompagner le geste de tri de l'utilisateur et de les sensibiliser sur les bonnes pratiques.

La C.C.P.L. continue également de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en mettant à disposition des composteurs et des bio-seaux. En 2024, c'est donc :

- 14 permanences de distributions avec sensibilisation aux consignes d'utilisation qui ont été proposées aux Loudunais ;
- 435 composteurs accompagnés d'autant de bio-seaux. C'est 80% de plus qu'en 2023, la preuve d'un réel intérêt de la part des usagers sur la réduction et prévention de leurs déchets.



8) Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des T.L.C. (Textiles, Linges et Chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de communes.

À cet effet, 32 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 106,45 tonnes en 2024, soit plus de 4 kg/habitants.



II. Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

1) Mode de collecte

Les O.M.R. sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être effectuée en bacs, sacs (pour les points de regroupement) ou colonnes d'apport volontaire. Assurée en régie, cette collecte concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

2) Fréquence et horaires de ramassage

Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ainsi que les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.) sont collectées une fois par semaine à Loudun, et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Toutes les autres communes du territoire sont collectées une fois tous les quinze jours.

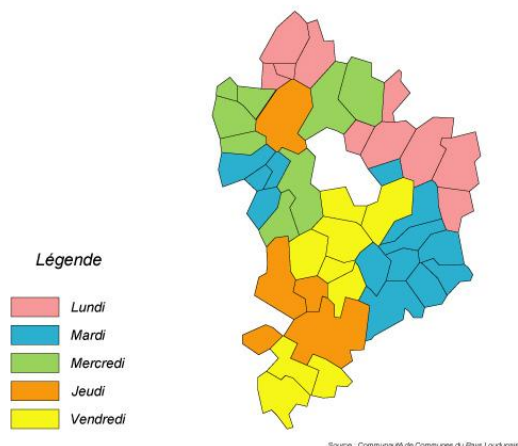
Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la fréquence de collecte est augmentée en haute saison, de juin à septembre, à deux fois par semaine.

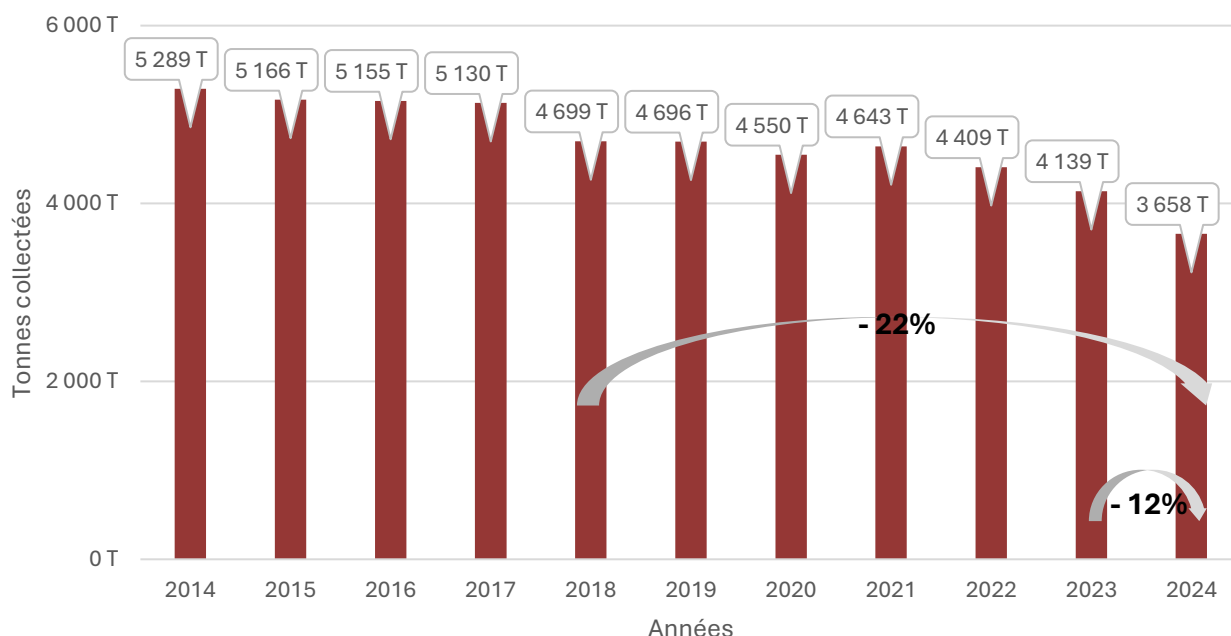
3) Tonnages collectés de 1998 à 2022

En 2024, 3 658 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en porte à porte (- 12% par rapport à 2023). La production continue de diminuer ces dernières années. On constate une baisse de 22 % depuis la mise en place de la collecte tous les 15 jours en 2018.

Jours de collecte des ordures ménagères



Évolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées en porte à porte



III. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)

1) Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

- Une collecte en porte à porte pour les **Emballages Ménagers Recyclables** (E.M.R. : bouteilles, flacons, pots, barquettes et films en plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires).

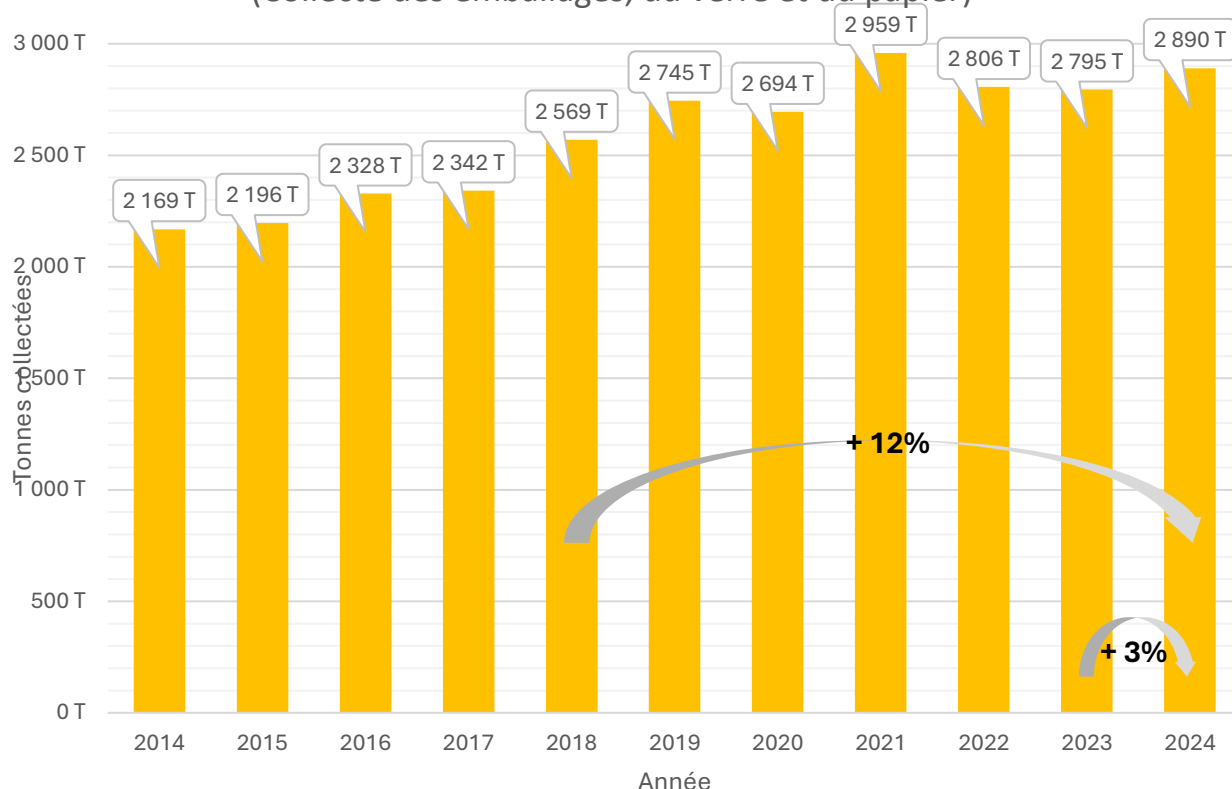


- Une collecte en apport volontaire pour le **verre** et les **papiers**.

2) Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte des **E.M.R.** est identique à celle des **O.M.R.** Pour la ville de Loudun, un camion bi-compartimenté permet de collecter les deux flux simultanément.

Évolution des tonnages des déchets recyclables collectés
(Collecte des emballages, du verre et du papier)

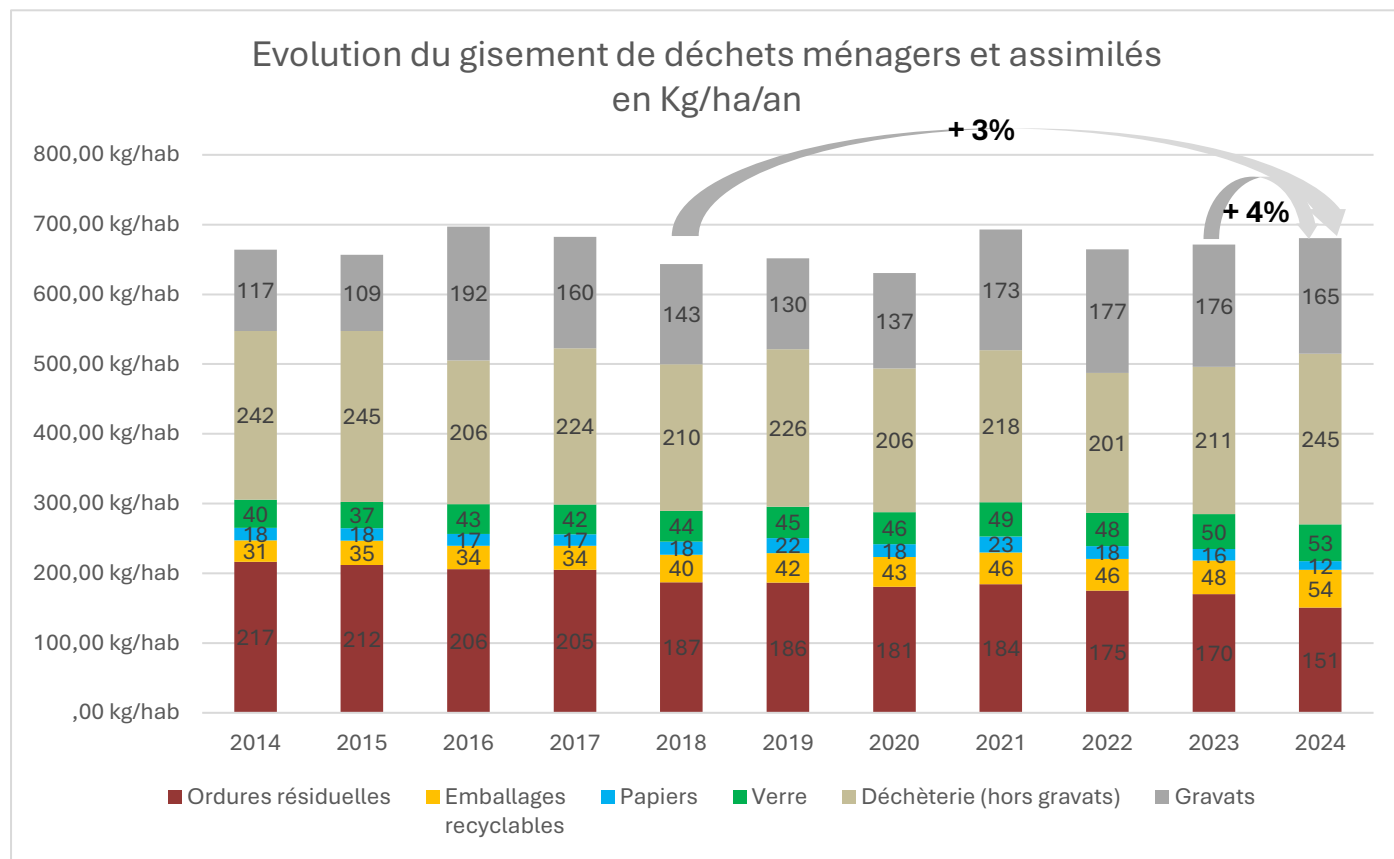


En 2024, 2 890 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectées soit une augmentation de 12 % depuis 2018 et qui dépasse 33% en 10 ans.

Les tonnages en E.M.R. collectés en porte à porte ont augmenté pour atteindre 1 302 tonnes en 2024, soit une augmentation de près de 23 % en 5 ans.

S'agissant de la collecte en apport volontaire, les tonnages de papier ont diminué en 2024 pour passer légèrement sous les 300 tonnes, soit une diminution de 25%. Les tonnages collectés de verre sont relativement stables, en 5 ans nous constatons une légère augmentation de 15%.

3) Synthèse de l'évolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



En 2024, les ratios de production sont 680 kg/hab./an de déchets (515 Kg/hab/an gravats non compris) dont 151 kg/hab/an pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Depuis 2010, la production d'O.M.R. a diminué fortement : - 93 kg/hab/an.

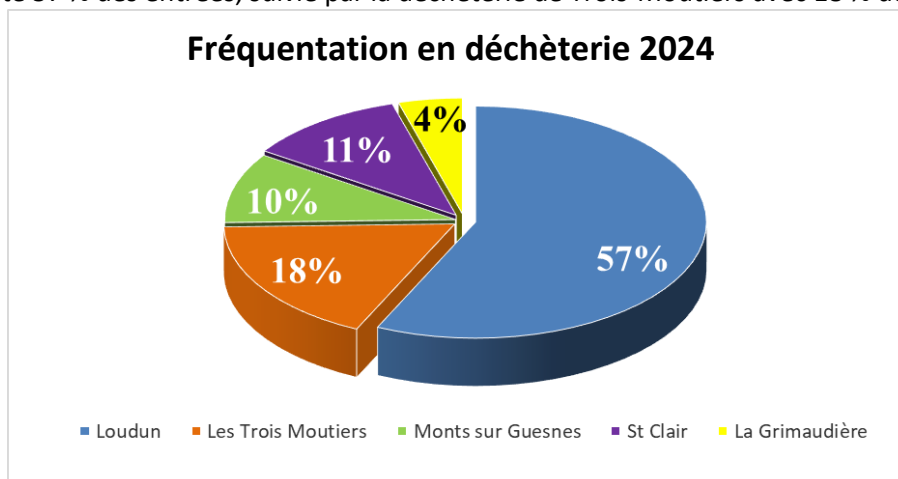
Pour les recyclables secs (Emballages Ménagers Recyclables, papiers et verre), le ratio est de 120 kg/hab/an. Le geste de tri est assimilé par les loudunais même si il reste encore quelques déchets valorisables à retirer des ordures ménagères.

Déchèteries

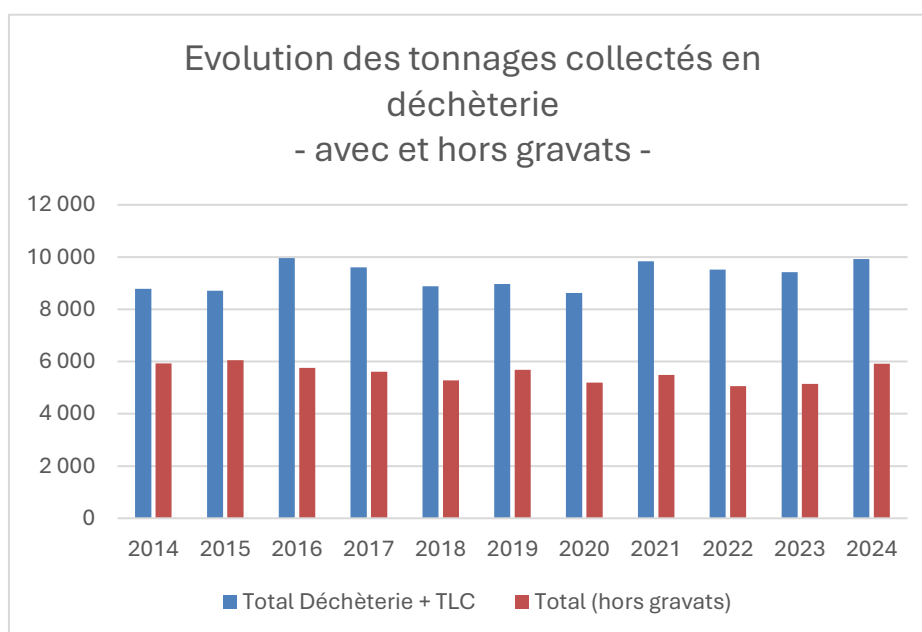
Cinq **déchèteries** ont été mises en place en 1999, pour collecter les différents déchets (gravats, déchets verts, déchets spécifiques...) des ménages. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair. Cela correspond à des bassins de populations différents sur ces territoires.

1) Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2024, environ 61 604 passages ont été enregistrées (57 155 particuliers et 4 449 professionnels). La déchèterie de Loudun représente 57 % des entrées, suivie par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 18 % des entrées.



Après les gravats (40%), ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante soit 20 % des déchets collectés.

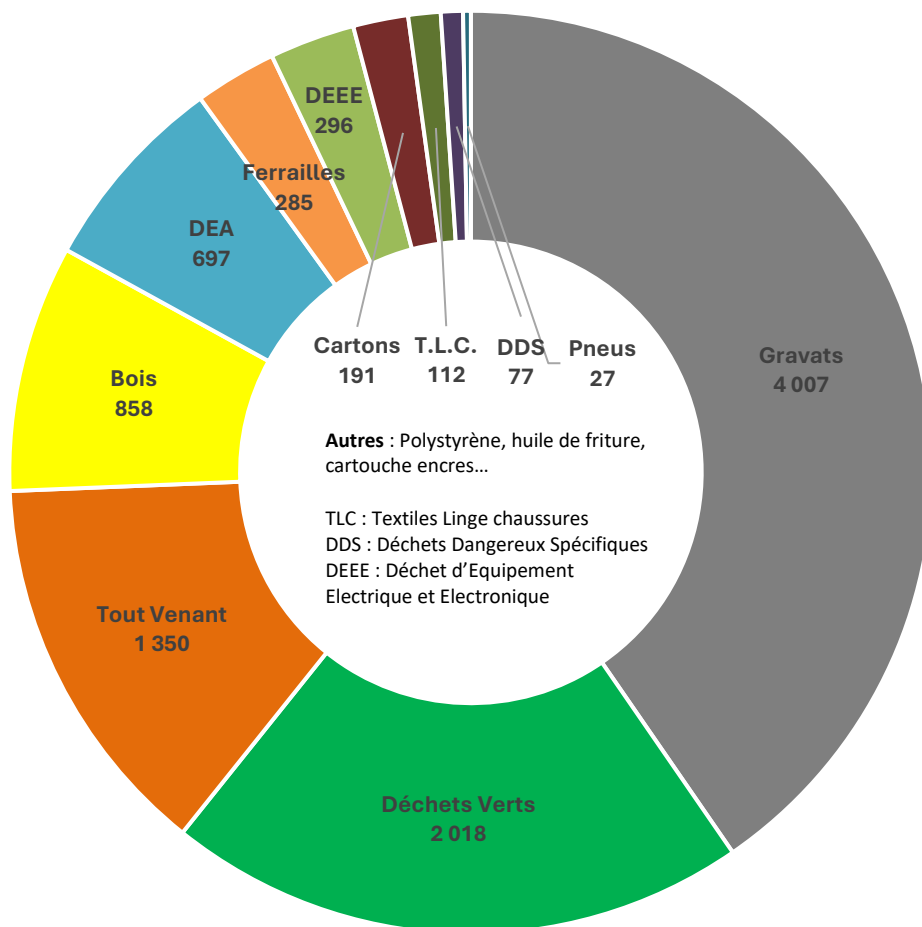


En 2024, les tonnages collectés en déchèterie sont de 9 929 tonnes (gravats compris). Hors gravats, les tonnages atteignent 5 922 tonnes.



Tonnages des gisements collectés en déchèteries (en Tonne)

Tonnages collectés en déchèterie par gisement - 2024



Collecte ponctuelle de l'amiante issus des ménages

En mai 2023 et en novembre 2024, une collecte de l'amiante a été organisée, et a permis de récolter 8,227 Tonnes auprès de 24 usagers en 2023 et 8,368 Tonnes auprès de 22 usagers en 2024.

2) Instauration des cartes d'accès en Déchèterie

Depuis 2017, des cartes d'accès obligatoires ont été mises en place pour les 5 déchèteries du territoire, sur inscription préalable. Ainsi, seuls les usagers du Loudunais peuvent déposer leurs déchets sur ces sites. Ces cartes permettent de distinguer les apports des particuliers de ceux des professionnels.

Les objectifs sont doubles :

- Optimiser notre gestion interne (cette gestion informatisée permet d'optimiser la facturation des dépôts des professionnels),
- Maîtriser les coûts en réservant l'accès aux habitants du Pays Loudunais.



Cet outil permet :

- D'améliorer la fluidité et de sécuriser les dépôts en régulant le nombre de véhicules présents simultanément sur le quai de dépôt,
- De mieux accompagner les usagers : les gardiens seront plus disponibles pour accompagner et orienter le geste de tri.



En 2024 :

- 25% des cartes n'ont pas été utilisées,
- 48% des cartes ont été utilisées entre 1 et 10 fois,
- 21% des cartes ont été utilisées entre 11 et 20 fois,
- 6% des cartes ont été utilisées plus de 21 fois.



APPORTS DES DECHETS EN DECHETERIE	Gratuits pour tous	Payants *	Refusés pour les professionnels	Refusés pour tous
FERRAILLES : Ferrailles, câbles ou déchets dont le constituant principal est le métal	X			
MOBILIER : Tous meubles, tables, bureaux, chaises, canapés, lits, matelas, salons de jardin (bois, plastique, métal) Seulement dans les déchèteries de Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers et Monts-sur-Guesnes	X			
DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : Tous déchets électriques ou électroniques : appareils électro-ménagers, téléviseurs, téléphones, ordinateurs, jouets à piles. Sauf appareils à usage professionnel	X			
TEXTILES : Textiles, linges, chaussures, même usagés	X			
CARTONS : secs, vidés et pliés	X			
LAMPES, AMPOULES	X			
PILES	X			
BATTERIES	X			
GRAVATS : Gravats propres tels que : pierres, béton, terre, fibro-ciment non amianté.		X		
DECHETS VERTS : tontes, branchages d'un diamètre ≤ a 15cm, feuilles, tailles, fleurs, sapins de Noël, sciure de bois non traité		X		
DÉCHETS NON-RECYCLABLES : Le tout-venant concerne tout ce qui n'est pas recyclé dans les autres bennes		X		
BOIS : Bois bruts et traités : poutres, palettes, caquettes, portes et fenêtres (sans verre), souches et troncs > 15cm. (Sauf : matériaux composites, traverses de chemin de fer, bois traités avec des matières dangereuses)		X		
POLYSTYRENE		X		
DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : Produits chimiques (portant un symbole de sécurité) même vides pour l'entretien, le jardinage ou le bricolage : peintures, vernis, colles, mastic, aérosols, imperméabilisants, antigel, liquide de refroidissement, produits ménagers, déboucheurs, soude, acide, javel, engrais, chlore pour piscine, produits phytopharmaceutiques, anti-mousses, filtres à huile de VL et deux-roues, filtres à gasoil, radiographies.			X	
PNEUMATIQUES : Pneus VL et deux-roues déjantés			X	
HUILES DE VIDANGES			X	
HUILES DE FRITURES			X	
CARTOUCHES D'ENCRE			X	
EXTINCTEURS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2L OU 2KG			X	
NON ADMIS : Déchets putrescibles (sauf déchets végétaux), éléments entiers de camion ou de voiture, roues entières, pneus de poids lourds ou de tracteurs, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), médicaments, graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers, produits chimiques d'usage industriel (sauf petits flacons), produits chimiques d'usage agricole, ainsi que tout emballage les ayant contenus (produits phytosanitaires), déchets radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs supérieurs à 2kg ou 2L, amiante.				X

* La C.C.P.L. applique une tarification différente aux professionnels de son territoire. Ainsi, pour les déchets concernés, les professionnels seront facturés dès le 1^{er} apport.

Modalités d'accès :

L'accès des 5 déchèteries est réservé :

- * Aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais,
- * Aux structures basées sur le territoire,
- * Aux professionnels qui justifient leur travail sur ce secteur.

L'accès est limité :

- * A 4m³ par jour (2m³ pour les gravats),
- * Aux véhicules d'une PTAC ≤ 3,5T,
- * Forfait : 30 passages par an gratuits.

La récupération des déchets est strictement interdite.

En 2020, la C.C.P.L a mis en place des zones de réemploi dans la déchèterie de Loudun. Lorsque les objets (jouets, meubles, électroménagers etc.) sont encore en bon état, plutôt que de les jeter il est possible de les déposer dans cette zone. L'association Le Recyclarium se charge ensuite de les valoriser en les redistribuant ou en les revendant à petit prix.

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONT-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONT-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé



Déchets des professionnels

Les professionnels (sociétés, entreprises, artisans, agriculteurs, S.C.I. ou auto-entrepreneurs) ayant une activité sur le territoire du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle.

Nature		2024			
	Unité	Usagers du Pays Loudunais		Usagers hors du territoire	
		Tonne	m3	Tonne	m3
Apport des déchets en déchèterie professionnels	Déchets valorisables	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	Déchets inertes	20,00 €	23,00 €	28,00 €	33,00 €
	Déchets verts	46,00 €	7,50 €	70,00 €	12,00 €
	Déchets non recyclables	170,00 €	17,00 €	240,00 €	24,00 €
	Bois traité	130,00 €	19,00 €	190,00 €	30,00 €
	Bois brut	60,00 €	9,00 €	90,00 €	13,00 €
	Polystyrène expansé	NC	6,00 €	NC	10,00 €

Demande d'une carte de déchèterie supplémentaire	15€ par carte supplémentaire
Apport des déchets en déchèterie par des particuliers à partir du 31^{ème} passage dans l'année	15€ par passage supplémentaire

Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel de transport et de traitement.

Les apports des professionnels :

En 2024, les professionnels ont déposé plus de 537 tonnes de déchets (-24%). Ces 537 tonnes de déchets ont été facturés pour un montant total avoisinant les 27 000€ aux professionnels (+18%).

IV. Devenir des déchets collectés

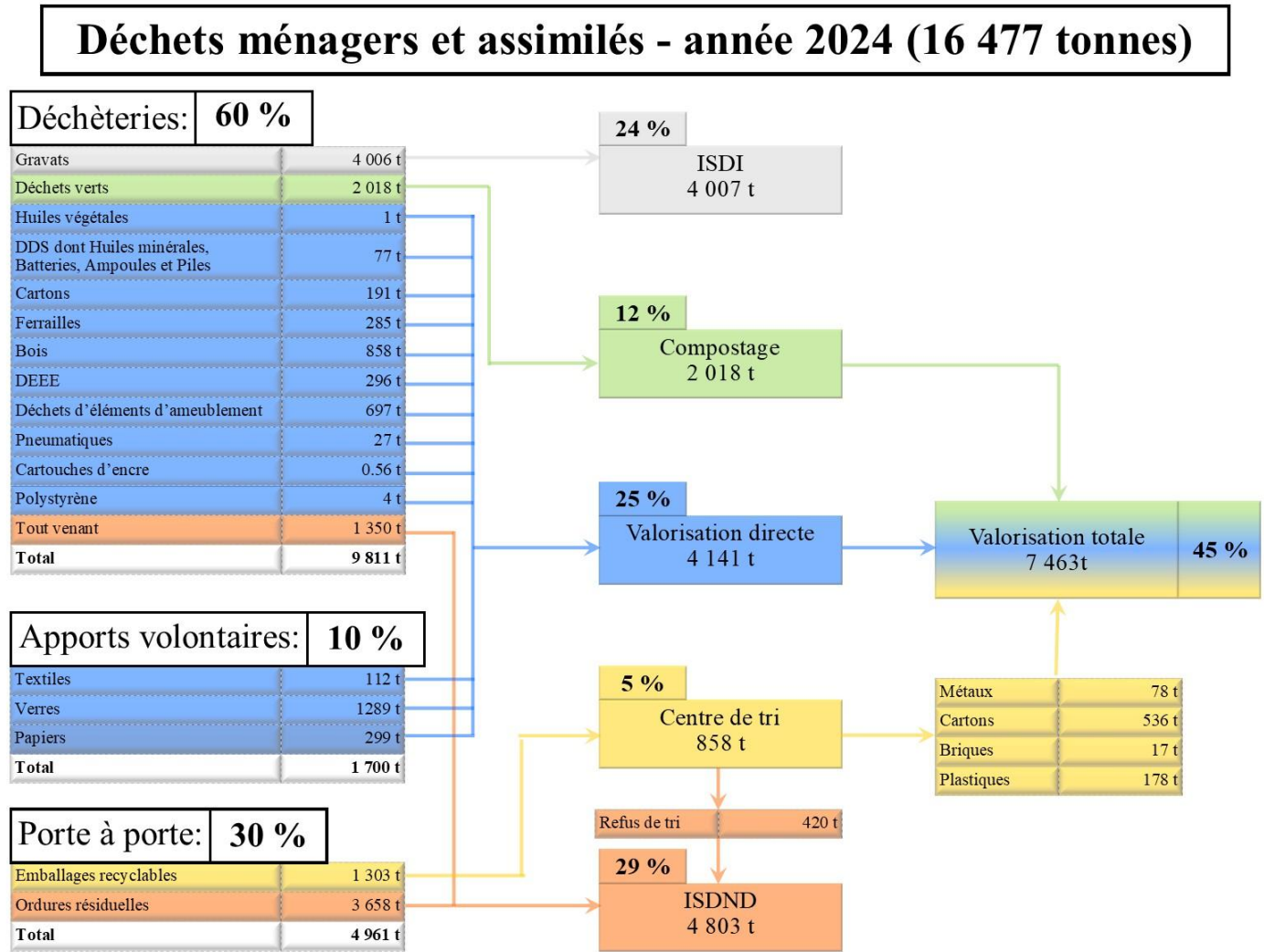
Localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri SUEZ (Poitiers 86)	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Norske Skog	Valorisation matière
Verre	Verallia	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	I.S.D.N.D. SECHE (Le Vigeant 86)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut 86)	Valorisation matière
Bois	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT (Saumur 49)	Valorisation matière
Gravats	I.S.D.I. (Saint Léger de Montbrillais 86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux 86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (Huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Corepile, Recylum, LVL.	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou énergétique suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier	Valorisation matière ou énergétique suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	OLEOVIA	Valorisation matière



V. *Synoptique des flux de déchets*

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) s'élève à 45% des tonnages collectés par le service.
La part de déchets traités en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) représente 29%, soit une baisse de 10% par rapport à 2023.



VI. Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

1) Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

(voir page 4)

2) Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, des dispositifs anti chute ont été installés en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers ; et en 2019 pour le site de Saint-Clair. Cela permet de prévenir les chutes des usagers.



3) Extension des déchèteries de Loudun-Messemé et de Les Trois-Moutiers

Les 5 déchèteries de la Communauté de communes datent de 1999. Les tonnages collectés et le nombre d'usagers en déchèteries ne cessent d'augmenter depuis 10 ans. Les équipements communautaires étaient saturés et il était devenu difficile de mettre en place de nouvelles filières de valorisation. Il était également observé une recrudescence des vols qui empêche la bonne valorisation des déchets métalliques, des batteries et des déchets électriques et électroniques.

Pour répondre à ces enjeux, aux objectifs de la loi de transition énergétique et à la feuille de route économie circulaire, les élus communautaires ont opté pour la rénovation des déchèteries de Loudun-Messemé et des Trois-Moutiers.

Les objectifs des travaux :

- Aider à l'amélioration des dépôts pour faciliter le geste de tri (sens de circulation unique, entrée/sortie distincte, voie circulation poids-lourds, quais supplémentaires, bâtiments de stockage) ;
- Augmenter le taux de valorisation matière et diminuer le tonnage de tout-venant résiduel destiné à l'enfouissement (séparation bois brut et bois traité) ;
- Sécuriser les sites pour limiter les vols et dégradations (protection périmétrique et vidéo-protection) ;
- Accompagner le développement d'installations régionales de valorisation matière en préparant les déchets ;
- Développer l'économie circulaire en poursuivant notre coopération avec des entreprises locales ;
- Animer des ateliers de réduction de déchets ;
- Promouvoir le réemploi en créant une zone sécurisée dans l'enceinte des déchèteries et en renforçant notre partenariat avec les associations locales existantes ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports des déchets en favorisant le stockage en alvéole pour diminuer les rotations ;
- Construire des bâtiments à faible consommation énergétique.



PARTIE 2 : Les indicateurs financiers

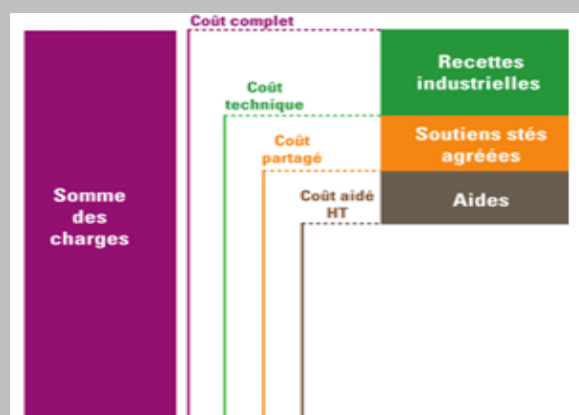
Nouveauté méthodologique – 2024

Pour des raisons de traçabilité et de fiabilisation de la donnée, la C.C.P.L a fait le choix méthodologique d'axer son travail sur les données issues de la Matrice des Coûts SINOE®.

La **Matrice des Coûts SINOE®** est un cadre de présentation, normé par l'ADEME - SINOE®, des coûts du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). La matrice est alimentée par les données comptables, notamment des données renseignées grâce à la méthode Compta Coûts®.

La Matrice des Coûts est identique pour chacune des collectivités, permettant une présentation normée des coûts du SPPGD.

La comparaison des données entre le rapport 2024 et les précédents rapports ne semble plus pertinente.



Le coût aidé est le coût supporté par la collectivité. Le calcul de ce coût est détaillé par ce graphique. Afin de connaître le coût aidé, la collectivité doit soustraire les différentes aides, les soutiens des sociétés agréés et les recettes industrielles (la vente de matériaux issus des différentes collectes).

Ainsi, le coût aidé est couvert, entre autres, par les recettes de la T.E.O.M.i, la vente des matériaux, les subventions étatiques et/ou régionales, le fonds de compensation de la TVA et les emprunts contractés par la C.C.P.L. .

VII. Le budget annuel du service déchets

1) Le budget de fonctionnement en 2024

A. Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **4 020 063 € TTC** en 2024. On constate une légère hausse (+5%) par rapport à 2023 qui s'explique principalement par une augmentation des charges de la gestion des déchets issus des déchèteries (+10%) et de la collecte sélective des recyclables (+8%).

Les charges liées à la gestion du flux « ordures ménagères résiduelles » ont connu une légère baisse (-4%).

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Collecte : 1 670 494 € HT (+4%)
- Stockage des déchets non dangereux : 674 507 € HT (-5%)

Malgré une hausse du tarif de la TGAP (+14% entre 2023 et 2024), cette dépense a été maîtrisée avec une forte diminution des tonnes en ordures ménagères résiduelles (O.M.R.) collectées. Chaque année le gouvernement incite les collectivités à réduire les déchets enfouis et à privilégier d'autres formes de valorisations (recyclage, compostage et valorisation énergétique) en augmentant le tarif appliqué aux déchets enfouis.

Tableau des tarifs de TGAP appliqués à l'installation de traitement des O.M.R et Déchets non-recyclables (ex Tout venant) :

	Unité de perception	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2025
Installations autorisées	Tonne	51	58	65

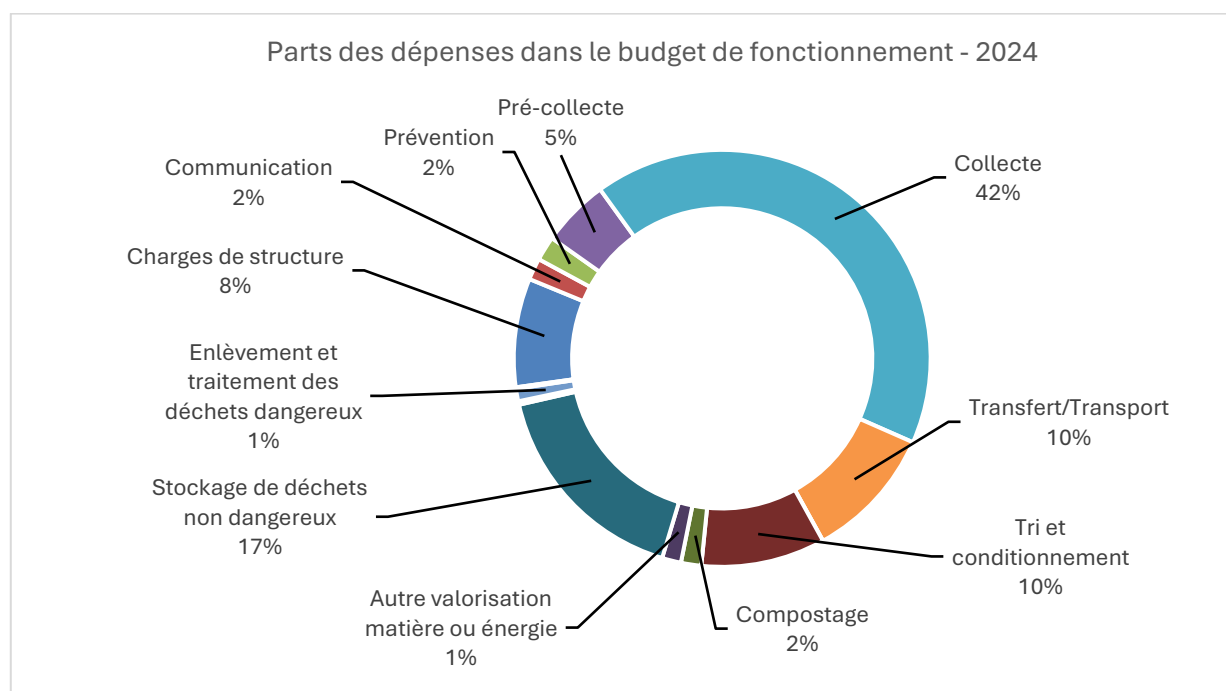
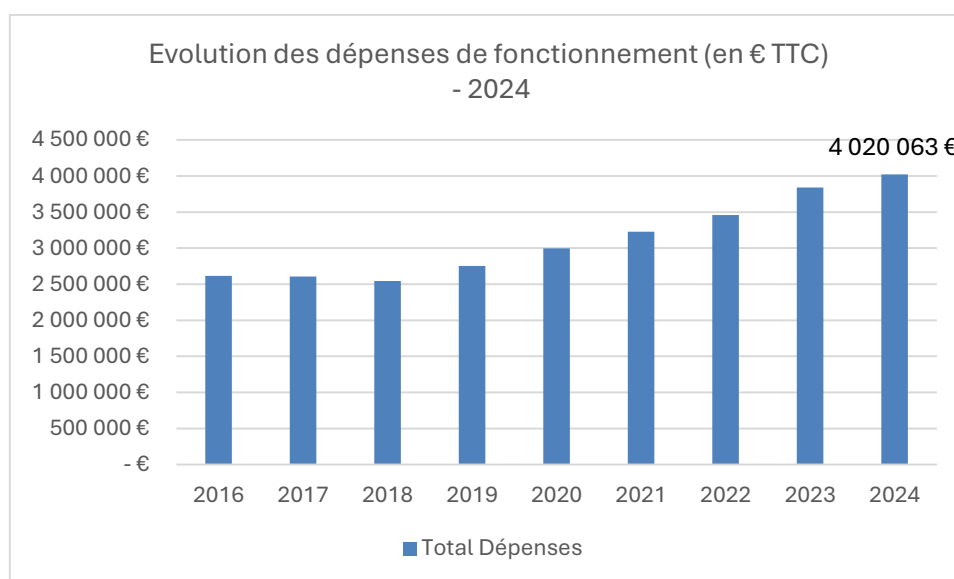
- Transfert et transport : 416 887 € HT (+1%)
- Tri et conditionnement : 397 392 € HT (+14%),
- Charges de structure et Pre collecte (équipements de collecte) : 550 418 € HT (+10%) .

Cette augmentation est liée aux moyens humains et matériels nécessaires pour la mise en place de tarification incitative.

- Prévention : 76 221 € HT (+40 %) en lien avec le renforcement des actions de prévention et de réduction des déchets

Nous pouvons corréliser la forte augmentation des charges liées à la prévention (+ 22 502€TTC) à la baisse des charges liées au stockage des déchets dangereux (- 38 012€TTC).

- Traitement des déchets dangereux : 39 274 € HT(+35%).

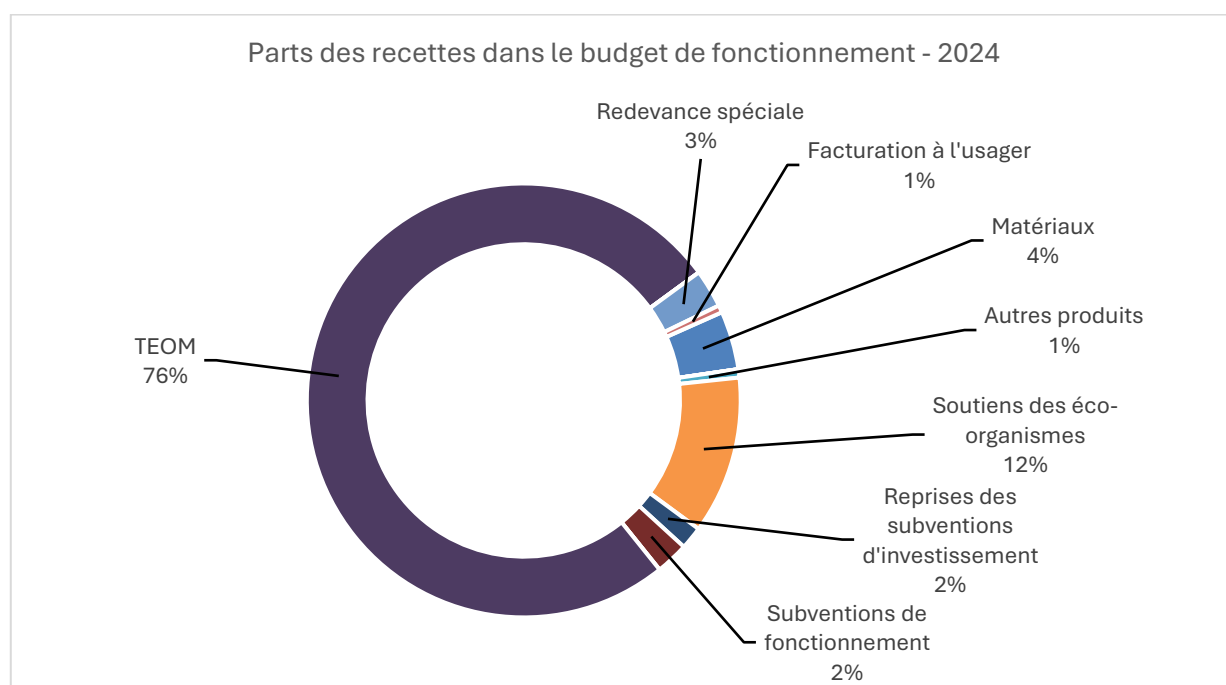
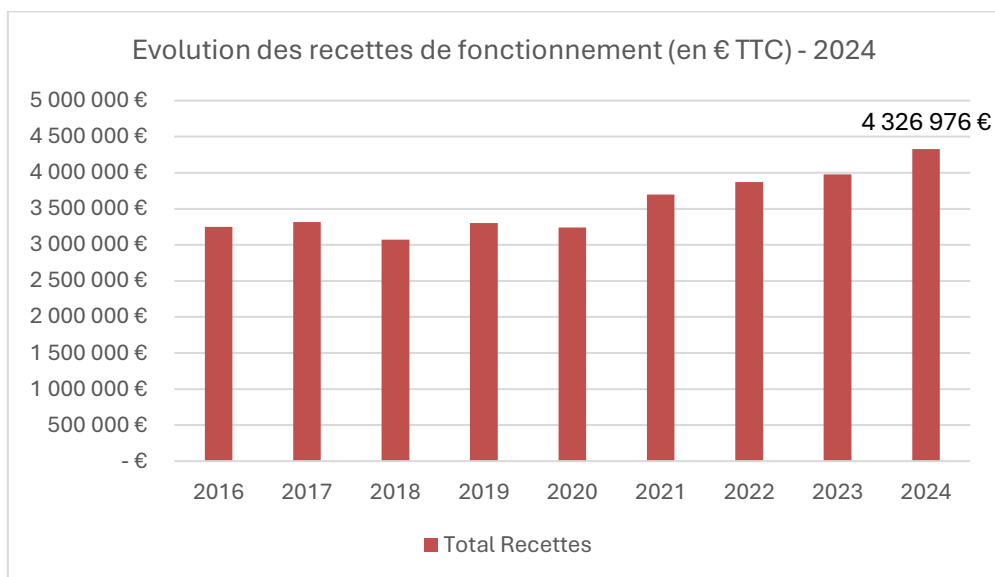


B. Les recettes de fonctionnement

Avec **4 326 976 €TTC**, les recettes ont augmenté de près de 9 % par rapport à 2023. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) reste la principale source de recettes du service (76 % du total)

Les autres sources de recettes sont :

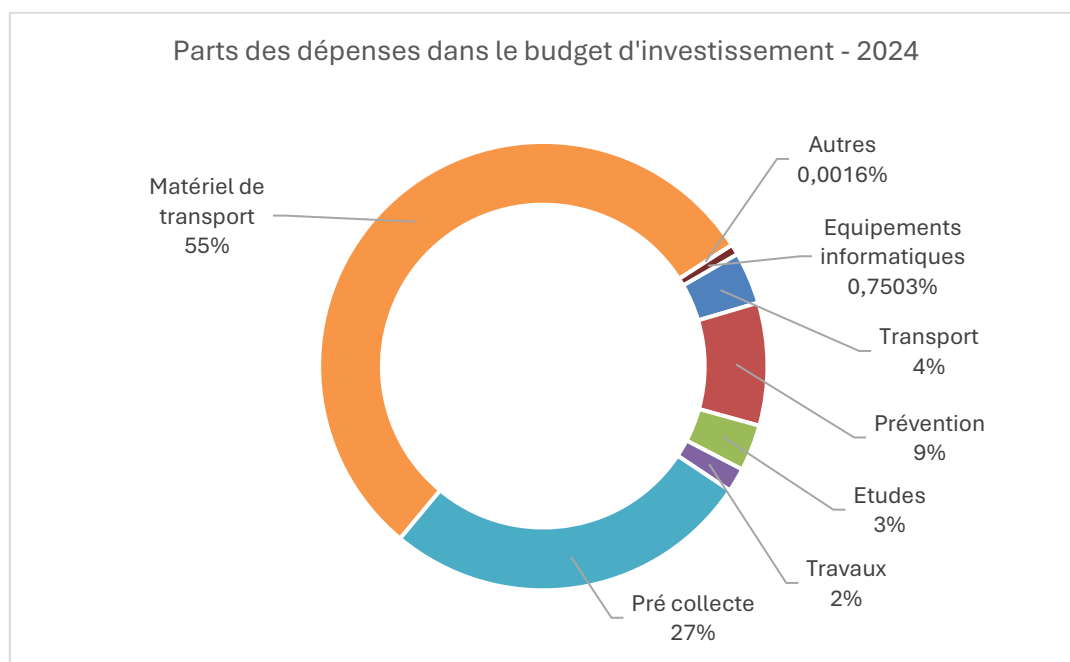
- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : CITEO, Eco Maison, Ecosystem...



2) Le budget d'investissement en 2024

A. Les dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement s'élevaient à 590 047€ TTC, marquées par l'achat d'un camion BOM (265 000€TTC).



B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements en 2024	Montants
Fonds de compensation TVA	90 031,61 €TTC
Subvention région – étude biodéchets	13 372,50€TTC
Emprunt	250 000€TTC
	353 404,15€TTC

Ces recettes d'investissement perçues par la C.C.P.L, additionnées aux recettes de fonctionnement et notamment la T.E.O.M.i, permettent de financer les dépenses du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).

C. Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les plus gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le professionnel de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660 Litres par semaine d'ordures résiduelles, et/ou d'emballages recyclables assimilables aux déchets ménagers. Tarif appliqué au 01/01/2024 : 0.03 €/litre pour les ordures résiduelles et 0.01 €/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2024, environ 64 établissements ont conventionné avec la Communauté de communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçu par la C.C.P.L. est de 122 981 €.



Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

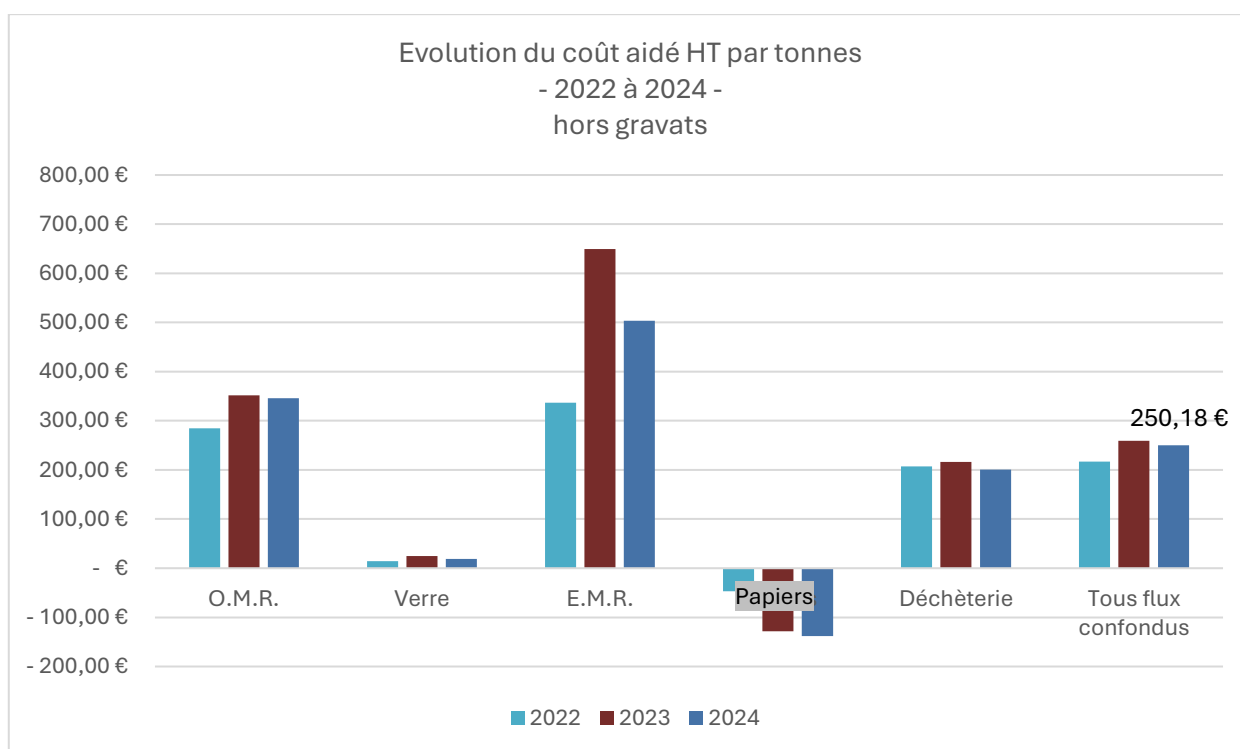
CITEO :	441 417 € (+10%)
Eco Maison :	26 363 € (Les soutiens n'ont pas évolués en 2024)
Ecosystem :	26 773 € (-1%)
Eco DDS :	4 098 € (-1%)
ReFashion(TLC) :	1 000 € (-71%)

En 2024, le montant global des soutiens des Eco-Organismes apporté à la C.C.P.L s'élève à 499 652.67€, soit 8% de plus qu'en 2023.

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux)

Vente des matériaux issus de la collecte sélective :	141 340 €TTC (+25%)
Vente des matériaux issus des déchèteries :	47 385 €TTC (+7%)

3) Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux



En 2024, le coût du service, c'est-à-dire le coût aidé €HT et sa TVA, s'élevait à 323€ TTC/tonne. Soit une légère augmentation de 2% par rapport à 2023.

Cependant, si nous déduisons du coût du service les différentes recettes telles que les recettes industrielles (vente de matériaux), les soutiens des Eco-Organismes agréés, les différentes aides et la TVA, le coût du service s'élève à 250€ HT/tonne tous flux confondus (-3% par rapport à 2023). Nous appelons ce coût le « coût aidé €HT », c'est le coût final supporté par la collectivité.

Nous constatons une forte baisse du coût aidé €HT pour le flux d'Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R) entre 2023 et 2024, cela s'explique par une augmentation de 15% des soutiens apportés par l'Eco-Organisme agréé CITEO.

Aussi, le coût aidé en €HT des Papiers s'explique par des recettes plus importantes que les dépenses liées à ce flux.

Les coûts présentés dans cette sous-partie ne concernent pas les gravats.

4) En route vers la Tarification Incitative

Pourquoi évoluer vers la T.E.O.M.I. ?

La Tarification Incitative permet d'appliquer le principe de pollueur-payeur aux usagers.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- accompagner les usagers à réduire la production d'ordures ménagères résiduelles : l'instauration d'une Tarification Incitative permet de diminuer d'environ 30% en moyenne la production de ces déchets ;
- maîtriser les coûts pour compenser l'inévitable augmentation des factures de collecte et traitement des déchets (carburant, Taxe Générale sur les Activités Polluantes...) ;
- développer un système plus juste et équitable auprès des usagers.

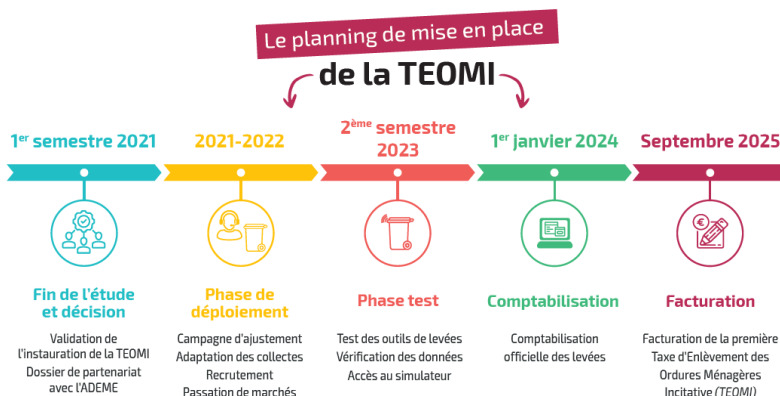
En route vers la T.E.O.M.I.

Le service de gestion des déchets (*collecte et traitement des déchets en porte à porte, en apport volontaire et en déchèterie*) est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). Cette taxe est basée sur la valeur locative du bâti et prélevée sur l'avis d'impôt de la Taxe foncière.

Une part variable dite « incitative » sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la production de déchets et sera répercutée sur l'avis d'impôts fonciers de 2025.

Cette part variable sera calculée en fonction **du volume** et **du nombre de levées** du bac à Ordures Ménagères.

Planning de mise place



VIII. Les prestations rémunérées à des entreprises

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	33 851 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	137 691 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	SUEZ	Réception, tri et stockage des matériaux	400 149 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	SECHE	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Le Vigeant)	735 521 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	60 152 € TTC
	Traitement du bois	Marché de service	Performance Environnement	Valorisation du bois	57 806 € TTC
	Traitement des Déchets Diffus Spécifiques	Marché de service	Chimirec Delvert	Valorisation des D.D.S.	35 502 € TTC
	Traitement du Polystyrène	Marché de service	Poitou Polystyrène	Valorisation du polystyrène	3 744 € TTC
TOTAL					1 464 416 €TTC

IX. Lexique

- Pré collecte : les équipements de pré collecte sont tous les équipements qui interviennent en amont de la collecte des déchets. Nous retrouvons, entre autres, les bacs de collecte, les points d'apport volontaires, les emplacements des points de regroupement et de rapprochement.
- Déchets non-recyclables : nouvelle appellation pour les déchets anciennement appelés « tout venant ».
- S.P.P.G.D. : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.
- T.E.O.M.I. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
C 0,5 : collecte toutes les deux semaines.
- R.E.P : Filières à responsabilité Elargie du Producteur. Les différentes filières découlent du principe du pollueur-payeur. Les R.E.P. mobilisent fabricants, distributeurs et importateurs dans une démarche d'économie circulaire. En intégrant l'écoconception, la réparation, le réemploi et la gestion de fin de vie, ils contribuent à prolonger la durée de vie des produits et à réduire les déchets pour un avenir plus durable.
- Eco-Organismes : Les éco-organismes collectent les éco-contributions auprès des producteurs et les redistribuent aux collectivités territoriales ou à d'autres opérateurs qui assurent la collecte et le tri de ces déchets. Les éco-organismes interviennent dans le cadre de la R.E.P. .
 - CITEO : éco-organisme de la filière R.E.P Emballages ménagers et papiers graphiques. Ex. De produits soumis à cette filière R.E.P. : pots de yaourts, bouteilles, emballages alimentaires, journaux etc. .
 - Eco Maison : éco-organisme de la filière R.E.P Eléments d'ameublements. Ex. De produits soumis à cette filière R.E.P. : lits, armoires, tables, etc. .
 - Ecosystem : éco-organisme de la filière R.E.P Equipements Electriques et Electroniques. Ex. De produits soumis à cette filière R.E.P. : petits et grands électroménagers, etc.
 - Eco DDS : éco-organisme de la filière R.E.P Produits chimiques (PCHIM). Ex. De produits soumis à cette filière R.E.P. : produits pyrotechniques, extincteurs, peinture, solvants, etc. .
 - ReFashion(T.L.C.) : éco-organisme de la filière R.E.P Textiles Linges et Chaussures (T.L.C.). Ex. De produits soumis à cette filière R.E.P. : vêtements, chaussures, linges de maison, etc. .
- T.L.C. : Textiles Linges et Chaussures (issus de la filière R.E.P).

X. Annexes

Annexe 1 : Répartition des points de collecte

	Communes desservies	Population INSEE 2021	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries	T.L.C
			OMR*	CS**			
SECTEUR LOUDUN	<u>LOUDUN</u> dont ROSSAY	6 743	C1	C1	51	1	5
	ARCAY	337	C 0,5	C 0,5	4		
	BASSES	96	C 0,5	C 0,5	4		
	BEUXES	546	C 0,5	C 0,5	4		1
	CEAUX-EN-LOUDUN	550	C 0,5	C 0,5	6		1
	CHALAI	486	C 0,5	C 0,5	8		1
	MAULAY	179	C 0,5	C 0,5	2		
	MESSEME	240	C 0,5	C 0,5	4		1
	MOUTERRE-SILLY	640	C 0,5	C 0,5	10		1
	LA ROCHE-RIGAUT	559	C 0,5	C 0,5	3		1
	SAINT-LAON	135	C 0,5	C 0,5	2		
	SAMMARÇOLLES	649	C 0,5	C 0,5	4		1
	Total	11 160			102	1	8

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries	T.L.C
			OMR*	CS**			
SECTEUR MONCONTOUR	MONCONTOUR	987	C 0,5	C 0,5	12		1
	dont MESSAIS		C 0,5	C 0,5			
	Dont		C 0,5	C 0,5			
	OUZILLY-VIGNOLLES		C 0,5	C 0,5			
	dont SAINT-CHARTRES		C 0,5	C 0,5			
	ANGLIERS	606	C 0,5	C 0,5	6		1
	AULNAY	96	C 0,5	C 0,5	2		
	LA CHAUSSÉE	185	C 0,5	C 0,5	6		
	CRAON	183	C 0,5	C 0,5	4		
	LA GRIMAUDIÈRE	401	C 0,5	C 0,5	6	1	1



	dont VERGER-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5			
	dont NOTRE-DAME-D'OR		C 0,5	C 0,5			
	MARTAIZE	365	C 0,5	C 0,5	5		1
	MAZEUIL	251	C 0,5	C 0,5	2		
	SAINT-CLAIR	202	C 0,5	C 0,5	4	1	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES	1 331	C 0,5	C 0,5	4		2
	dont FRONTENAY-SUR-DIVE		C 0,5	C 0,5			
	Total	4 607			51	2	7

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie	T.L.C
			OMR*	CS**			
SECTEUR MONTS-SUR-GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	911	C 0,5	C 0,5	6	1	1
	BERTHEGON	264	C 0,5	C 0,5	2		
	DERCE	161	C 0,5	C 0,5	2		
	GUESNES	226	C 0,5	C 0,5	3		
	NUEIL-SOUS-FAYE	215	C 0,5	C 0,5	4		
	POUANT	413	C 0,5	C 0,5	5		1
	PRINÇAY	207	C 0,5	C 0,5	2		
	SAIRES	124	C 0,5	C 0,5	3		
	VERRUE	384	C 0,5	C 0,5	6		1
	Total	2 905			36	1	3

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie	T.L.C
			OMR*	CS**			
SECTEUR TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1 086	C 0,5	C 0,5	8	1	2
	BERRIE	250	C 0,5	C 0,5	3		
	BOURNAND	907	C 0,5	C 0,5	4		1
	CURÇAY-SUR-DIVE	217	C 0,5	C 0,5	3		1
	GLENOUZE	93	C 0,5	C 0,5	2		
	MORTON	358	C 0,5	C 0,5	2		
	POLLANÇAY	233	C 0,5	C 0,5	4		

	RANTON	204	C 0,5	C 0,5	2		
	RASLAY	136	C 0,5	C 0,5	2		
	ROIFFÉ	747	C 0,5	C 0,5	5		1
	SAINT-LÉGER-DE-MONTBRILLAIS	340	C 0,5	C 0,5	4		
	SAIX	276	C 0,5	C 0,5	4		
	TERNAY	189	C 0,5	C 0,5	1		
	VÉZIÈRES	351	C 0,5	C 0,5	5		1
	Total	5 347			48	1	6

Annexe 2 : Plan d'actions du P.L.P.D.M.A.

N° de la fiche action	Nom de l'action	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus du Pays Loudunais sur la prévention des déchets						
1.2.	Défi familles z'HEROS						
1.3.	Mise en œuvre d'une Redevance Spéciale applicable aux collectivités territoriales du Pays Loudunais						
1.4.	Projet « Mon cimetière exemplaire »						
1.5.	Développer le concept de boîtes à don dans le Loudunais						
1.6.	Réduire la consommation de papier au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais						
2.1.	Mettre à disposition l'espace réemploi de la déchèterie de Loudun						
2.2.	Accompagner les initiatives de Cafés réparation (« Repair Cafés ») avec les associations du territoire						
3.1.	Promouvoir la consommation responsable						
3.2.	Développer l'action « mon commerçant m'emballa durablement »						
3.3.	Sensibiliser au zéro déchet dans le secteur Petite Enfance						
3.4.	Proposer un accompagnement sur la réduction des biodéchets dans les cantines scolaires et collectives						
4.1.	Distribuer gratuitement du broyat et du compost en déchèterie						
4.2.	Installer des plateformes de compostage partagé et sensibiliser les usagers concernés						
4.3.	Sensibiliser et communiquer auprès des usagers sur l'utilisation des déchets verts dans le jardin						
4.4.	Proposer des "cours" sur le compostage						
5.1.	Promouvoir le réemploi, le don, la réutilisation et la réparation lors d'une S.E.R.D.						
5.2.	Développer les éco-manifestations sur le territoire loudunais						
5.3.	Créer un guide des déchets adapté au secteur privé, à destination des entreprises du territoire						
5.4.	Réaliser des tutoriels de communication simples sur l'ensemble des thématiques "déchets"						
6.1.	Réaliser un diagnostic des « déchets » (flux) produits par les acteurs privés et publics du territoire						
6.2.	Créer un réseau d'économie circulaire entre les acteurs du Pays Loudunais						
6.3.	Etudier la mise en place d'une libre récupération des usagers, du bois brut en déchèterie						
6.4.	Sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques sur le thème de la prévention						



Annexe 3 : Calendriers de collecte 2024

VOTRE CALENDRIER de collecte 2024 *Si tu triés, tu as tout compris !* **secteur 1**

Le Verre SE RECYCLE À L'INFINI !

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

JOURS DE COLLECTE
COLLECTE DU MATIN
COLLECTE DE L'APRÈS-MIDI

LUNDI
Angliers, Aulnay, Martaisé

MARDI
Guesnes, La Chaussée, Monts-sur-Guesnes, Hameaux : La Balinière, Les Chauleries, Renoué

MERCREDI
Morton, Raslay, Roiffé, Saix

JEUDI
Berthogon, Saires, Vervue, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves

VENDREDI
Barrie, Pouancay, Saint-Léger-de-Montbrillais, Ternay

LES **Emballages** EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !
Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr

Tous les emballages métalliques et en carton
Toutes les bouteilles et flacons en plastique
Toutes les barquettes
Tous les pots et boîtes
Tous les sacs, sachets et films

PAYS-LOUDUNAIS.FR CITEO

VOTRE CALENDRIER de collecte 2024 *Si tu triés, tu as tout compris !* **secteur 2**

TOUS LES Papiers SE RECYCLENT !

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

JOURS DE COLLECTE
COLLECTE DU MATIN
COLLECTE DE L'APRÈS-MIDI

LUNDI
Ceaux-en-Loudun, Pouant, Beuxes, Basses, Sammarçolles

MARDI
Dercé, Maulay, Neuil-sous-Faye, Princay, Curçay-sur-Dive, Glénoaze, Messemé, Ranton, Saint-Léon, Hameaux : Crad, Estropieds, Mépeds, La Gallardière et le Carroz

MERCREDI
Arçay, Mouterre-Silly, Hameau : Lassy, Bourmand, Véziers

JEUDI
Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignettes, Saint-Clair, Saint-Chartres, Les Trois-Moutiers

VENDREDI
Crozon, La Grimaudière, Notre-Dame-d'Or, Mazeuil, Le Verger-sur-Dive, Hameau : Villiers Chalais, La Roche-Rigault

LES **Emballages** EN VRAC DANS LE BAC JAUNE !
Pôle Déchets : 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86200 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr

Tous les emballages métalliques et en carton
Toutes les bouteilles et flacons en plastique
Toutes les barquettes
Tous les pots et boîtes
Tous les sacs, sachets et films

PAYS-LOUDUNAIS.FR CITEO



RÉDUIRE LES DÉCHETS ET VALORISER LA RESSOURCE

Des composteurs collectifs pour 2 quartiers à Loudun



Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi oblige les collectivités ayant la compétence déchets de proposer des solutions de tri à la source de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) à l'ensemble des habitants de son territoire.

La Communauté de communes propose à la vente des composteurs individuels aux personnes qui le souhaitent et qui ont la possibilité d'accueillir ce type de solution chez eux. Ce sont plus de 1700 foyers équipés !

Pour les usagers ne bénéficiant pas de jardin, des aires de compostage collectif vont être installées progressivement.

À compter de juin 2024, les habitants des quartiers des Capucins et de l'ancienne piscine d'été à Loudun pourront déposer leurs déchets alimentaires dans l'un des deux sites test. En fonction des premiers retours d'expérience, d'autres composteurs pourront être déployés sur la commune, afin de répondre aux besoins des habitants.

Vous êtes habitants du Pays Loudunais et vous souhaitez bénéficier d'un accès à un composteur partagé ? Prenez contact avec le service déchets ménagers.



Tous au compost

En Pays Loudunais, l'édition nationale Tous au Compost s'est concrétisée par la distribution de compost au sein des 5 déchèteries du territoire.

Près de 550 usagers sont venus récupérer du compost qu'ils peuvent utiliser directement en amendement du sol ou en fertilisant supplémentaire lors du rempotage de fleurs. Ce sont plus de 65 tonnes de compost qui ont été distribuées.



PROCHAINE DISTRIBUTION au printemps 2025 !

15 Foyers Z'HÉROS

Lancée en janvier dernier, la première édition du défi « Foyers Z'héros » se clôturera le 5 juillet.

Quinze familles/foyers se sont portés volontaires pour participer à cette nouvelle expérience proposée par la Communauté de communes en partenariat avec le CPIE Seuil du Poitou.

Ce défi convivial permet aux participants d'être accompagnés dans leurs pratiques quotidiennes en intégrant progressivement des actions de réduction des déchets et atteindre le « zéro déchet » !

Ils ont participé à des ateliers sur la réduction des déchets et les économies d'énergie, la cuisine des restes, la pratique du compostage, la création de produits d'entretien et de cosmétiques et également à un Escape Game sur les pollutions intérieures. Au-delà de l'objectif « zéro déchet », les participants vivent une vraie aventure familiale et l'esprit de compétition bienveillant entre foyers crée de belles dynamiques.



NOUVEAUX HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juillet au 31 août 2024



LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN-MESSÉMIÉ 30 route de la déchèterie	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h
LES TROIS-MOUTIERS 40 ZA au Artiste Gicot	7h-13h	Fermé	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h
MONT-SUR-GUESNIES Ragubeau	7h-13h	Fermé	7h-13h	7h-13h	7h-13h	7h-13h
SAINT-CLAIR Route de l'antenne La Louine	Fermé	7h-13h	Fermé	7h-13h	7h-13h	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE Route Notre Dame d'Or	7h-13h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	7h-13h

Les derniers accès se font 10 minutes avant l'heure de fermeture. Fermeture les dimanches et jours fériés.

